

**Réunion des États parties à la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

30 novembre 2010  
Français  
Original: anglais

**Réunion de 2010**

Genève, 6-10 décembre 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Rapports du Président et des États parties  
sur les activités de promotion de l'universalisation**

**Rapport du Président sur les activités de promotion  
de l'universalisation**

**Document soumis par le Président\***

*Résumé*

La sixième Conférence d'examen a décidé que les présidents des réunions annuelles des États parties présenteraient un rapport annuel sur les activités en matière d'universalisation (BWC/CONF.VI/6, troisième partie, par. 11 b)). Le présent rapport donne un aperçu des résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2010 par le Président et l'Unité d'appui à l'application. Il comprend aussi des informations émanant des États parties et des organisations dans le cas où elles ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 163 États parties, 13 signataires et 19 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 32 États ne sont pas parties à la Convention. Deux d'entre eux ont achevé toutes les procédures nationales requises et se préparent à déposer leurs instruments d'adhésion respectifs; le processus de ratification serait bien avancé pour sept autres, et en serait à sa phase initiale pour six autres encore.

**I. Aperçu**

1. Aucun État n'a ratifié la Convention ou n'y a adhéré depuis la Réunion des États parties de 2008, mais le Cameroun et le Malawi auraient achevé toutes les procédures nationales et se préparent à déposer leurs instruments d'adhésion respectifs. Le nombre total d'États parties s'établit maintenant à 163; 13 États ont signé la Convention, mais ne l'ont pas encore ratifiée; et 19 autres ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait des 32 États appartenant aux deux dernières catégories susmentionnées.

\* Soumission tardive.

2. Depuis la Réunion des États parties de 2009, les activités de promotion de l'universalisation ci-après ont été menées par le Président et l'Unité d'appui à l'application:

a) Les 28 et 29 janvier 2010, l'Unité d'appui à l'application a pris part, à Genève, à la journée d'orientation organisée par le Forum de Genève à l'intention des diplomates. Les participants comptaient des États non parties à la Convention;

b) Du 2 au 4 février 2010, l'Unité d'appui à l'application a participé, à Nairobi, à l'atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, et elle y a tenu des consultations bilatérales avec les délégations du Cameroun et de la République-Unie de Tanzanie;

c) L'Unité d'appui à l'application a été invitée par l'Union africaine à sa réunion du 8 février 2010 pour y faire un exposé sur la Convention et le mandat de l'Unité. Cette réunion a été une bonne occasion de solliciter l'appui de l'Union africaine dans la mise en œuvre et la promotion de l'universalisation de la Convention. L'Unité d'appui à l'application a rappelé aux délégations présentes que sept membres de l'Union africaine sont signataires de la Convention sur les armes biologiques (Burundi, Côte d'Ivoire, Libéria, Malawi, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie et Somalie) et que huit autres membres n'ont ni ratifié ni signé la Convention (Angola, Cameroun, Djibouti, Érythrée, Guinée, Mozambique, Namibie et Tchad);

d) Un membre de l'Unité d'appui à l'application a participé à la deuxième Conférence sud-asiatique sur le droit international humanitaire, tenue à Dacca du 14 au 18 février 2010. Les représentants de deux États non parties – le Myanmar et le Népal – ont participé à cet atelier, qui a offert l'occasion de mieux sensibiliser ces deux États sur la Convention et de discuter des possibilités d'assistance et de coopération;

e) L'Unité d'appui à l'application a été invitée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à assister à sa réunion du 27 mai 2010 pour y intervenir sur la Convention et le mandat de l'Unité. Cette réunion a été une bonne occasion de solliciter l'appui de l'OIF à la mise en œuvre et à la promotion de l'universalisation de la Convention. Au cours des débats, l'Unité a mis en exergue le fait que dix États membres de l'OIF n'ont pas encore adhéré à l'instrument (Andorre, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Haïti, Mauritanie, République centrafricaine et Tchad);

f) En juillet 2010, l'Unité d'appui à l'application a rencontré un représentant de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève afin de discuter de la Convention et de l'éventuelle accession de la Côte d'Ivoire à cet instrument;

g) L'Unité d'appui à l'application a communiqué des informations aux participants au Programme de bourses pour le désarmement de l'ONU, le 30 août 2010 à Genève (Suisse). Parmi les participants figuraient des personnes venant d'États non parties à la Convention;

h) Du 25 au 27 octobre 2010, l'Unité d'appui à l'application a participé à l'atelier régional sur l'application de la Convention en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, organisé à Abuja par l'Initiative conjointe de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et l'Autorité nationale nigériane pour la Convention sur les armes biologiques. Trois États non parties à la Convention – le Burundi, le Cameroun et la Côte d'Ivoire – ont participé à l'atelier, qui a offert l'occasion de sensibiliser davantage ces pays à la Convention et de discuter avec eux des possibilités d'assistance et de coopération;

i) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec les États non parties qui avaient exprimé leur intérêt pour la Convention, sollicité une aide pour y adhérer ou demandé des informations complémentaires.

3. Au cours de l'année 2010, le Président et l'Unité d'appui à l'application ont pris connaissance avec satisfaction de l'appui fourni et des activités et démarches entreprises par l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni ainsi que l'Initiative conjointe de l'Union européenne en faveur de la Convention, en vue de progresser vers l'objectif de l'universalisation.

4. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation de la Convention. Le présent rapport renferme les données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées, ou extraites des communications émanant des États parties, d'États non parties et des organisations intéressées, notamment du Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC).

5. Dans les tableaux ci-après, les États non parties sont classés par région géographique et en fonction de leur état d'avancement sur la voie de la ratification ou de l'adhésion:

Tableau 1  
**États non parties, présentés par région géographique**

<i>Région géographique</i>	<i>États non parties à la Convention</i>	<i>Total</i>
Asie et Pacifique	Îles Marshall, Israël, Kiribati, Micronésie, Myanmar*, Nauru, Népal*, Nioué, République arabe syrienne*, Samoa, Tuvalu	11
Amérique latine et Caraïbes	Guyana*, Haïti*	2
Afrique	Angola, Burundi*, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire*, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Guinée, Libéria*, Malawi*, Mauritanie, Mozambique, Namibie, République centrafricaine*, République-Unie de Tanzanie*, Somalie*, Tchad	18
Europe	Andorre	1

\* Signataire (n'a pas ratifié la Convention).

Tableau 2  
**États non parties, classés en fonction de leur état d'avancement sur la voie de la ratification ou de l'adhésion**

<i>État d'avancement</i>	<i>États non parties à la Convention</i>	<i>Total</i>
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Burundi*, Cameroun, Comores, Kiribati, Malawi*, Mozambique, Myanmar*, République-Unie de Tanzanie*, Tuvalu	9
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Andorre, Angola, Côte d'Ivoire*, Haïti*, Namibie, Népal*	6
Attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Djibouti, Guyana*, Îles Marshall, Libéria*, Mauritanie, Micronésie, Nauru, République centrafricaine*, Samoa, Somalie*, Tchad	11
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte*, Israël, République arabe syrienne*	3
Aucune information ou observation reçue	Érythrée, Guinée, Nioué	3

\* Signataire (n'a pas ratifié la Convention).

6. Les États non parties ci-après ont demandé une assistance en rapport avec les efforts en faveur de l'universalisation:

a) Côte d'Ivoire: l'Unité d'appui à l'application a été contactée par la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève afin d'obtenir des informations complémentaires sur la Convention et la ratification. L'Unité a rencontré le représentant de la Mission et lui a fourni les informations souhaitées;

b) Andorre: à la suite d'un premier contact avec les États-Unis, le Gouvernement andorran a contacté l'Unité d'appui à l'application pour obtenir des conseils en vue de l'établissement d'un instrument d'adhésion;

c) Cameroun: le point de contact national récemment désigné pour la Convention a demandé l'assistance de l'Unité d'appui à l'application pour la mise en œuvre de la Convention. Une fois encore, l'Unité a expliqué au représentant du Cameroun qu'avant toute chose, il fallait que l'État adhère à la Convention;

d) Burundi: ce pays a demandé, via l'Initiative conjointe de l'Union européenne, de l'aide pour sensibiliser à la Convention les responsables de la prise de décisions dans le pays ainsi qu'une assistance sur les plans juridique et administratif pour élaborer les instruments de ratification. La participation d'un représentant du Burundi à la Réunion des États parties de 2010 a été parrainée par l'Initiative conjointe.

## II. Signataires

### *Burundi*

7. Le Royaume-Uni et le VERTIC ont maintenu le contact avec le Burundi, lui fournissant un modèle d'instrument pour la ratification accompagné d'une lettre exposant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. En octobre 2010, le Burundi a participé à l'atelier régional sur l'application de la Convention en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, organisé à Abuja. Le Burundi a demandé une assistance via l'Initiative conjointe de l'Union européenne pour sensibiliser les responsables de la prise de décisions dans le pays au sujet de la Convention ainsi qu'une aide sur les plans juridique et administratif pour élaborer les instruments de ratification. La participation d'un représentant du Burundi à la Réunion des États parties de 2010 a été parrainée par l'Initiative conjointe.

### *République centrafricaine*

8. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

### *Côte d'Ivoire*

9. Le Royaume-Uni et le VERTIC ont maintenu le contact avec la Côte d'Ivoire, lui fournissant un modèle d'instrument pour la ratification accompagné d'une lettre exposant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. Au cours des années 2009 et 2010, le Secrétaire permanent de l'Autorité nationale ivoirienne pour la Convention sur les armes chimiques a été en contact avec l'Unité d'appui à l'application et a indiqué qu'il allait coordonner l'action nationale en vue d'adhérer à la Convention. Par suite, il a prié la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève d'instaurer des contacts plus étroits avec l'Unité d'appui à l'application et d'acquérir une meilleure compréhension de la Convention. Dès juin 2010, un membre de l'Unité a communiqué avec la Mission permanente et elle a rencontré son représentant en juillet 2010 pour débattre des diverses possibilités de soutenir l'adhésion de la Côte d'Ivoire à la

Convention. En octobre 2010, la Côte d'Ivoire a participé à l'atelier régional sur l'application de la Convention sur les armes biologiques, organisé à Abuja.

*Égypte*

10. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Guyana*

11. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Haïti*

12. Suite à diverses démarches et autres contacts engagés par le Canada en 2009, la ratification par Haïti semblait en bonne voie. Malheureusement, compte tenu du tremblement de terre survenu en janvier 2010, on ne s'attend à aucun nouveau progrès dans un proche avenir.

*Libéria*

13. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Malawi*

14. Suite à une démarche de l'Allemagne, il apparaît que le Malawi a achevé toute la procédure interne et est sur le point de déposer son instrument de ratification.

*Myanmar*

15. Le Myanmar a pris part à la deuxième Conférence sud-asiatique sur le droit international humanitaire tenue au Bangladesh, du 14 au 18 février 2010. Des contacts ont été établis et l'Unité d'appui à l'application a saisi cette occasion pour discuter avec les représentants et les sensibiliser aux questions ayant trait à la Convention. Le VERTIC est resté en contact étroit avec le Myanmar, lui fournissant un modèle d'instrument de ratification accompagné d'une lettre exposant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. L'Allemagne a dit entreprendre récemment des démarches auprès du Myanmar, et rendra compte des résultats sous peu.

*Népal*

16. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Somalie*

17. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*République arabe syrienne*

18. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*République-Unie de Tanzanie*

19. Du 2 au 4 février 2010, à Nairobi, la Tanzanie a participé à l'atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Au cours de ses consultations bilatérales avec l'Unité d'appui à l'application, elle a confirmé que le Ministère des affaires étrangères avait remis au Cabinet le dossier d'adhésion, qui sera soumis au Parlement. Les représentants ont ajouté que 2010 étant une année électorale, ils craignaient un ralentissement du processus. Toutefois, le représentant du Ministère de la défense et le Président du Comité national sur les armes de destruction massive, également en charge de la ratification par la Tanzanie de la Convention sur les armes biologiques, se sont engagés à éviter tout retard dans le processus.

### III. États qui n'ont ni signé ni ratifié la Convention

*Andorre*

20. À la suite d'un contact initial avec les États-Unis, le Gouvernement andorran a demandé à l'Unité d'appui à l'application des conseils pour l'élaboration d'un instrument d'adhésion. Aucune information complémentaire n'a été reçue.

*Angola*

21. Le Royaume-Uni et le VERTIC ont maintenu le contact avec l'Angola, lui fournissant un modèle d'instrument pour la ratification accompagné d'une lettre exposant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. À la suite d'une démarche faite par l'Allemagne, il apparaît que le Chef du Département des affaires internationales au Ministère angolais des affaires étrangères a répondu qu'une recommandation d'adhésion à la Convention sur les armes biologiques avait été transmise au Conseil des ministres. Le Conseil ayant dû être remanié en fonction de la nouvelle Constitution de février 2010, la décision s'y rapportant pourrait être quelque peu retardée.

*Cameroun*

22. Des représentants du Cameroun ont indiqué en novembre 2009 que le Président de ce pays avait signé une loi portant adhésion à la Convention. En janvier 2010, un membre de l'Unité d'appui à l'application a rencontré à Genève un représentant de Yaoundé pour s'enquérir de l'évolution du processus d'adhésion du Cameroun à la Convention. Du 2 au 4 février, le Cameroun a participé à l'atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, tenu à Nairobi. Au cours de leurs consultations bilatérales avec l'Unité d'appui à l'application, les trois représentants du Cameroun ont reconnu le grand intérêt que revêt la désignation d'un point de contact national, et ils se sont engagés à ce que le Cameroun dispose d'un tel point de contact pour la Convention sur les armes biologiques même si le Cameroun n'y est pas encore partie. Peu de temps après l'atelier, les trois représentants ont chacun adressé une lettre de recommandation à leur ministère respectif pour engager vivement le Cameroun à adhérer rapidement à la Convention. Le VERTIC a maintenu des contacts étroits avec le Cameroun, lui fournissant un modèle d'instrument pour la ratification accompagné d'une lettre exposant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention. En mai 2010, un membre de l'Unité d'appui à l'application a rencontré deux représentants de Yaoundé à Genève. Ceux-ci ont informé l'Unité qu'ils s'occupaient de la désignation d'un point de contact national. Le 19 mai, le Cameroun a informé l'Unité d'appui à l'application que le Président avait signé le décret de ratification présidentiel. Le 12 août, le Cameroun a informé l'Unité d'appui à l'application qu'un candidat avait été retenu pour la fonction de point de contact national pour la Convention. Le 20 septembre, l'Unité d'appui à l'application a été informée de la nomination du point de contact national;

le contact a été établi avec cette personne, qui a sollicité l'assistance de l'Unité pour la mise en œuvre de la Convention. Une fois encore, l'Unité d'appui à l'application a expliqué à son interlocuteur qu'il fallait, avant toute chose, que le Cameroun adhère à la Convention. En octobre 2010, le Cameroun a participé à l'atelier régional sur l'application de la Convention sur les armes biologiques, organisé à Abuja. Le 2 novembre, le Cameroun a informé l'Unité d'appui à l'application que la loi portant adhésion à la Convention avait été publiée au Journal Officiel de la République. Les États-Unis s'occupent actuellement de préciser ce dernier point par la voie de leur ambassade à Yaoundé, afin d'accélérer le processus d'adhésion.

#### *Tchad*

23. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

#### *Comores*

24. Selon les informations communiquées en octobre 2007, un projet d'instrument de ratification n'attendait que la signature du Président des Comores. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis lors.

#### *Djibouti*

25. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

#### *Érythrée*

26. Aucune observation venant de l'Érythrée ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

#### *Guinée*

27. Aucune observation venant de la Guinée ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

#### *Israël*

28. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

#### *Kiribati*

29. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

#### *Mauritanie*

30. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

#### *Îles Marshall*

31. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Micronésie (États fédérés de)*

32. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Mozambique*

33. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Namibie*

34. La Namibie a indiqué qu'en 2007 elle avait engagé le processus d'adhésion. Toutefois, à la suite de plusieurs démarches faites par l'Allemagne auprès de la Namibie en faveur de l'universalisation de la Convention, il apparaît que la Namibie a perdu tout intérêt, les responsables du Ministère des affaires étrangères déclarant que la Namibie ne voit plus la nécessité d'adhérer à l'ensemble des instruments internationaux, et évoquant des difficultés à convaincre les autres ministères gouvernementaux.

*Nauru*

35. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Nioué*

36. Aucune observation venant de Nioué ou information sur ce pays n'a encore été reçue.

*Samoa*

37. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

*Tuvalu*

38. Aucune information complémentaire n'a été reçue depuis la publication du dernier rapport.

---